



Le projet PG-HGSF rapproche les agriculteurs du marché de l'alimentation scolaire au Mali

rédigé par Pamela Karg, Laouali Satta et Katherine Casey

Responsable de la fourniture quotidienne de repas sains aux élèves maliens, le Centre National des Cantines Scolaires (CNCS) coordonne les initiatives d'alimentation scolaire subventionnées par le gouvernement du Mali ainsi que par les autres donateurs. En pratique, les fonds sont mis à la disposition des maires des communes (autorités locales) qui achètent le plus souvent des denrées alimentaires pour le compte de tous les Comités de Gestion Scolaire (CGS) de leur commune, et ce, à raison d'une fois par trimestre. Les maires se procurent l'ensemble des denrées alimentaires auprès d'un fournisseur unique qui dispose de la capacité de fournir tous les produits nécessaires : des céréales, des légumineuses et de l'huile.

Fondée aux Pays-Bas il y a 50 ans, notre organisation a développé une présence locale sur le long terme dans 38 des pays les plus pauvres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Notre équipe mondiale de conseillers locaux et internationaux travaille avec des partenaires locaux pour doter les communautés, les entreprises et les organisations avec les connaissances et les relations dont ils ont besoin pour accroître leurs revenus et accéder aux services essentiels, en leur donnant les moyens de briser le cycle de la pauvreté et de guider leur propre développement.

Le programme Gouvernance de l'approvisionnement de l'alimentation scolaire sur la base des produits locaux « Procurement Governance for Home Grown School Feeding » (PG-HGSF) est un projet établi sur une période de cinq ans qui a été financé par la Fondation Bill et Melinda Gates. Il a été mis en place par la SNV USA au Ghana, au Kenya et au Mali. Au Mali, le PG-HGSF est déjà mis en œuvre dans 51 municipalités. Son objectif est d'intégrer 6 000 petits agriculteurs aux programmes d'alimentation scolaire, composés d'au moins 30 % d'agriculteurs femmes. Ce document s'inscrit dans le cadre d'une série d'études de cas qui constatent les enseignements tirés des interventions pilotes reliant des petits agriculteurs aux programmes d'alimentation scolaire. Pour en savoir davantage sur le PG-HGSF, contactez Katherine Casey, Learning Manager, à l'adresse kcasey@snvworld.org ou visitez le site Web www.snvworld.org/en/procurement-for-hgsf

Conformément à la législation en vigueur,¹ l'administration communale est responsable de la distribution des fonds destinés à l'alimentation scolaire aux CGS, afin que ses membres achètent des denrées alimentaires par le biais d'un processus de passation de marchés public ouvert. L'approvisionnement en denrées alimentaires visé par la politique nationale relative à l'alimentation en milieu scolaire est destiné à stimuler l'emploi chez les petits agriculteurs en créant un marché local pour leurs produits. Avec un budget de 3,6 millions \$ annuel que le gouvernement malien attribue à l'approvisionnement en nourriture, l'alimentation scolaire peut potentiellement devenir un marché local important et fécond pour les agriculteurs. Cependant, la concentration de cette activité entre les mains des mairies rend la tâche plus difficile aux petits agriculteurs qui se font concurrence au sein du système d'approvisionnement, surtout en ce qui a trait à la quantité de marchandises que les mairies obtiennent pour le compte de leurs CGS.

En chiffres

En 2015, 2 222 écoles totalisant 412 000 élèves ont participé à un programme d'alimentation scolaire, avec notamment 20 % des écoles financées par le gouvernement et le reste des écoles financées par des partenaires tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Catholic Relief Services (CRS) et le Projet d'Urgence Education Pour Tous (PUEPT).

Un système stimulant et complexe pour les petits agriculteurs

Le processus d'approvisionnement regroupé dans de nombreuses communes représente un défi pour les petits agriculteurs, pour qui il peut être difficile, en termes de quantité et de réglementation, de répondre aux exigences d'un appel d'offre d'une commune pour l'alimentation scolaire. De même, la méconnaissance répandue de la législation relative à l'alimentation scolaire empêche de nombreux CGS d'administrer leurs fonds alloués, ce qui limite leur efficacité en tant que comités de gestion. Outre les processus d'approvisionnement incohérents, les agriculteurs sont confrontés à de nombreux freins lorsqu'il s'agit de vendre leurs produits sur le marché de l'alimentation scolaire, du fait de coopératives agricoles fragiles ou informelles et des productions peu fiables.

Le programme Gouvernance de l'approvisionnement de l'alimentation scolaire sur la base des produits locaux (PG-HGSF) a été élaboré pour mener des interventions à même de briser les barrières qui empêchent les petits agriculteurs d'approvisionner le marché de l'alimentation scolaire. Lorsque le PG-HGSF a démarré en 2012, les agriculteurs et leurs coopératives soit ne considéraient pas le programme de distribution de repas scolaires comme un marché potentiel, soit s'ils en connaissaient l'existence, ils n'avaient jamais vendu de denrées directement à destination de ce marché.² Par ailleurs, les maires des communes et les CGS n'achetaient pas non plus aux petits agriculteurs ; soit ils ignoraient les exigences d'immatriculation commerciale des producteurs locaux,



Les CGS, comme celui dont il est question ici, sont élus par la communauté et œuvrent de manière bénévole.

1 Articles 6 et 7, Décret Interministériel n° 2012/0367/MEALN-MATCL-MEF-SG, 2 février 2012.

2 Commandeur, Dick. *Défis et opportunités : petits agriculteurs et alimentation en milieu scolaire, rapport préliminaire de référence*, SNV, 2012.



soit ils préféreraient des produits en dehors des communautés immédiates, tels que le riz importé, qui est plus facile à préparer que les céréales locales. Dans le but de créer un espace dédié aux membres des CGS et, lorsque nécessaire, aux maires des communes afin de les mettre en relation avec des coopératives agricoles de leur secteur, le PG-HGSF a commencé à organiser des rencontres de rapprochement en 2013. Dans cette étude de cas, l'approche du SNV Mali dans sa tentative de faire correspondre les acheteurs de l'alimentation scolaire avec les fournisseurs y est présentée, et les partenariats commerciaux qui se sont développés à la suite d'une rencontre de mise en relation, organisée à Siadougou y sont décrits.

Ingrédients pour l'alimentation scolaire du Mali

Le gouvernement malien attribue 100 francs (CFA, soit environ 0,20 \$) par élève et par repas scolaire quotidien. Les repas doivent être composés de céréales (glucides), de légumes (protéines) et d'huile (matières grasses). L'huile et les condiments pour cuisiner les denrées alimentaires sont normalement fournis par les parents, aussi bien par des contributions monétaires qu'en nature. La communauté a également la responsabilité de rémunérer le cuisinier / la cuisinière et de fournir le bois de cuisson.

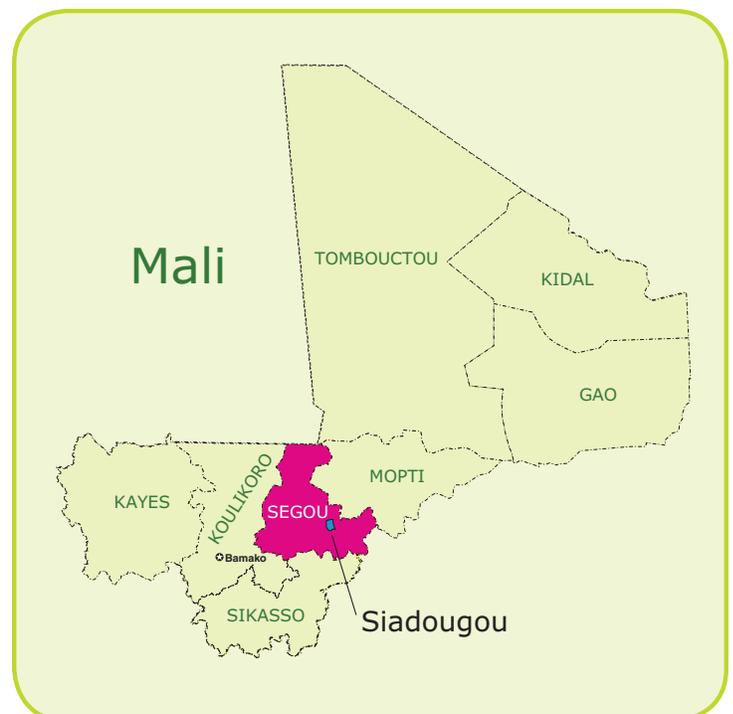
Mettre en relations les agriculteurs avec les parties prenantes par le biais des manifestations de rapprochement

Les manifestations de rapprochement de la SNV Mali ont quatre objectifs :

1. Développer des partenariats commerciaux entre producteurs / négociants et communes / CGS conformes à la politique nationale relative à l'alimentation scolaire.
2. Déterminer la demande en nourriture scolaire en fonction des besoins par périodes scolaires, le nombre d'élèves et le nombre de cantines des communes participantes. Définir aussi l'utilisation des écoles par type de produit, y compris la quantité pour chaque denrée et la période estimée d'achat.
3. Faire l'inventaire des fournitures potentielles, notamment les types de produits agricoles et le tonnage que chaque coopérative serait en mesure de fournir.
4. Examiner les expériences précédentes et envisager des scénarios de partenariats entre agriculteurs, négociants, communes et / ou CGS.

Le projet cible spécifiquement les communes dont le nombre d'écoles soutenues par le programme alimentaire du gouvernement est élevé. La SNV travaille avec les maires et la représentation locale du ministère de l'agriculture afin d'identifier les coopératives agricoles locales actives et de mettre en place des rencontres préliminaires avec leurs représentants de manière à susciter l'intérêt vis-à-vis des rencontres de mise en relation.

Les participants des activités de rencontre sont aussi bien des acteurs locaux qu'internationaux, et comprennent généralement les membres des CGS, les maires de communes, les représentants décentralisés du ministère, les négociants en grains, les représentants des coopératives agricoles et les fonctionnaires du CNCS. Dans la pratique, les membres des CGS et les maires des communes assument le rôle d'acheteurs de denrées alimentaires scolaires, par conséquent,



la SNV Mali les invite tous deux à participer et à découvrir les capacités des coopératives et des négociants locaux. Les coopératives et les négociants y participent afin de mieux connaître les programmes d'alimentation scolaire en tant que marchés potentiels, les procédures à suivre dans le cadre des appels d'offre, et la manière de participer à un appel d'offre du marché de l'alimentation scolaire.

Les rencontres de mise en relation se tiennent généralement dans une salle de réunion des locaux gouvernementaux et durent un à deux jours. Les activités débutent par une présentation générale sur la politique



Les rencontres de mise en relation présentent aux agriculteurs l'alimentation scolaire comme une opportunité de marché.

nationale relative à l'alimentation scolaire, en mettant l'accent sur l'engagement officiel envers l'achat de denrées alimentaires locales et la création d'emplois pour les petits producteurs agricoles.³ Les participants reçoivent une synthèse des exigences d'admissibilité et d'immatriculation concernant les fournisseurs, ainsi que des procédures d'attribution de marchés publics conformément à la législation nationale. Le CNCS ou les représentants des collectivités locales expliquent comment est financée l'alimentation scolaire et comment sont établies les décisions et les modalités d'attributions. Les maires expliquent le rôle des collectivités locales dans la supervision des programmes d'alimentation scolaire, ainsi que le budget annuel alloué à l'alimentation scolaire par commune, duquel ils sont autorisés à en dépenser 25 % par trimestre. Les membres des CGS expliquent leur rôle dans la gestion quotidienne du fonctionnement de l'alimentation scolaire au niveau des écoles. À partir des informations budgétaires, les maires ou les représentant des CGS présentent les denrées et les quantités qu'ils prévoient d'acheter à chaque cycle d'approvisionnement.

Au cours de la rencontre, les responsables des coopératives expliquent la structure de leurs organisations et donnent des précisions sur le type d'installations de stockage des céréales dont ils sont susceptibles de détenir ou de louer. Ils exposent les types et les quantités de denrées cultivées par leurs membres, et quelles denrées leur coopérative pourrait fournir, par saison, aux acheteurs de l'alimentation scolaire, ainsi que leurs prix.

Les négociants partagent leur expérience en tant qu'intermédiaires, achetant auprès des agriculteurs individuels et des coopératives et revendant auprès des CGS et des maires. Ils expliquent que pour être compétitifs, ils effectuent un suivi des denrées alimentaires dont ont besoin les cantines et des produits qui sont disponibles au niveau local, ainsi que des exigences quantitatives et des attentes qualitatives des acheteurs de l'alimentation scolaire, facteurs qui se répercutent sur les prix des denrées. Étant donné que l'approvisionnement en produits non locaux engendrent généralement des coûts de transport accrus, les négociants qui relèvent ce défi ont la possibilité de rencontrer des coopératives locales et de trouver potentiellement un accord bénéfique pour les deux parties.

Les participants ont l'opportunité d'envisager différents scénarios de partenariats. À partir des présentations effectuées par les coopératives, les CGS et les maires savent quelles denrées sont disponibles et à quel endroit les trouver. Ils s'accordent en outre sur certains engagements préliminaires (ou accords de principe) commerciaux avec les coopératives ou les négociants lorsque leur financement pour l'alimentation

3 Article 8a, Politiques et programmes nationaux d'alimentation scolaire, République du Mali.



scolaire est disponible. Un accord classique conclu entre des acheteurs d'alimentation scolaire et des vendeurs concerne la quantité qui sera commandée, et la décision relative à la bonne valeur octroyée en contrepartie de l'argent versé. Par exemple, des coopératives peuvent s'accorder à fournir un rabais de cinq ou dix francs CFA en moins par kilo par rapport aux prix du marché local au moment où l'achat aura lieu. Les principes commerciaux, tels que l'adhésion à des normes de qualité et le pesage adéquat des denrées, sont également ouvertement discutés et convenus.

Besoins en alimentation scolaire

- ✎ 17 écoles dans 4 communes
 - 9 financées par le gouvernement
 - 8 financées par le PUEPT
- ✎ 6 051 élèves
- ✎ Denrées principales : pois, maïs, millet, riz, sorgho
- ✎ 1180 jours de repas scolaires par année et par école
- ✎ Ration par enfant et par repas : 100 CFA, 0,20 \$ USD
- ✎ Budget annuel total en approvisionnement : 87,1 millions CFA ou 174 300 \$ USD
- ✎ Besoins en denrées alimentaires estimés :
 - 147 tonnes de riz
 - 73 tonnes de millet
 - 224 tonnes de pois

Les rencontres de mise en relation de Siadougou

La SNV a organisé une manifestation de rapprochement le 20 mars 2014 à Siadougou, une commune située dans le cercle de San, dans la région de Ségou. La rencontre s'est tenue dans la salle de réunion du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) avec des représentants du ministère de l'Agriculture ; des CGS de neuf écoles des communes de Fani, Koulandougou, San et Siadougou, et des coopératives agricoles telles que l'Association des Riziculteurs des Plaines Aménagées de San Ouest (ARPASO), Fani Marka, Fani Gninesso et Soro Yiriwaton Talo Bamanan. Malgré les invitations adressées aux bureaux de tous les maires des communes, aucune administration locale ne s'est rendue à la réunion, ni aucun négociant.

La SNV Mali a ouvert la rencontre avec une présentation du PG-HGSF et a animé la discussion touchant la manière dont les acteurs pourraient collaborer par le biais du programme d'alimentation scolaire. Les membres des CGS présents représentaient neuf cantines financées par le gouvernement de neuf écoles pour une population totale de 4 569 élèves. Parmi les participants, les CGS de Fani et de Koulandougou ont eu à leur charge le budget alloué pour l'alimentation de leurs écoles et les processus de passation des marchés, tandis que le budget de l'alimentation scolaire et le cycle d'approvisionnement de San et Siadougou étaient contrôlés par les maires desdites communes. Les CGS ont déclaré utiliser près de 185 tonnes de denrées alimentaires, dont du riz, du millet, du niébé et du fonio (une espèce de millet dont les grains ont une bonne valeur nutritionnelle),



Les pois sont une source commune de protéines dans les repas scolaires.

4 Chiffres basés sur le nombre d'élèves, le nombre de jours d'alimentation scolaire par an, la ration par repas par enfant, moins 10 % pour l'huile et le sel.



afin de nourrir tous les élèves pendant une année ; un total de 65,8 millions de francs CFA, soit 131 600 \$ USD destinés à l'achat de denrées alimentaires.⁴ Sur la base de ces informations, les participants ont développé une synthèse récapitulative des données sur la demande en alimentation scolaire pour les 17 écoles disposant d'un programme d'alimentation scolaire dans leur commune, y compris celles financées par le PUEPT (voir l'encadré).

La rencontre a fourni aux CGS un espace pour parler de leurs besoins comme de leurs expériences en approvisionnement alimentaire. Par exemple, à Siadougou, le maire a commencé à acquérir des denrées uniquement pour les CGS de la commune intégrant le programme national d'alimentation scolaire en 2013. La commune a régulièrement émis des appels d'offre, mais le taux de réponses était faible et les soumissionnaires ne répondaient que rarement aux critères d'admissibilités, tels que la possession d'un permis pour mener des activités commerciales, et ne pouvaient documenter leurs achats auprès de petits agriculteurs. Par exemple, le premier contrat convenu par le maire avec un négociant (Services Koulandougou) n'exigeait pas au fournisseur d'acheter les denrées auprès d'agriculteurs locaux. En fait, aucun des CGS présents n'avait acheté de denrées alimentaires à des coopératives locales, ni reçu de denrées alimentaires du maire qui les aurait achetées localement.

Partager des compétences et des objectifs

Les coopératives agricoles ont ensuite présenté leurs capacités à répondre aux demandes du marché de l'alimentation scolaire. Les représentants des coopératives ont décrit les produits cultivés, notamment le riz, le millet, les pois et le fonio utilisés dans les programmes d'alimentation scolaire, ainsi que la plupart des autres produits disponibles sur les marchés locaux. Les coopératives ont garanti aux membres des CGS qu'elles seraient en mesure de fournir les quantités requises aux niveaux de qualité spécifiés par les cantines. Par exemple, l'ARPASO peut à elle seule fournir plusieurs milliers de tonnes de riz en provenance de leurs 5 000 membres ; ce qui indique la forte capacité de la coopérative à répondre aux besoins des CGS ou des maires des communes.

À la fin de la rencontre, les acheteurs des produits pour l'alimentation scolaire et les vendeurs ont été en mesure de mieux comprendre les objectifs du programme national d'alimentation scolaire en termes d'agriculture. Les membres des CGS ont gagné à communiquer autour des processus publics de passation de marché pour l'approvisionnement scolaire avec leurs potentiels fournisseurs. Les CGS qui achètent des denrées pour leurs cantines ont établi des relations directes avec plusieurs fournisseurs potentiels, tandis que les autres ont été sensibilisés sur la façon dont ils pourraient assumer cette responsabilité si elle leur était déléguée par les maires. Les représentants des collectivités ont compris le potentiel représenté par l'achat local de leurs récoltes par les CGS ou les maires. Les CGS présents ont résolu de travailler avec la SNV pour réviser leur procédure d'approvisionnement avant la prochaine mise à disposition des fonds destinés à l'alimentation scolaire.



Élèves de l'école primaire de Diéna.



Retour à Siadougou : résultats et impact

Un an après la rencontre de mise en relation de Siadougou, la SNV est revenue dans la commune afin d'évaluer l'influence des activités sur la façon dont les denrées alimentaires sont acquises.

Le premier cycle de passation de marché pour l'approvisionnement alimentaire en milieu scolaire suivant l'activité de rencontre a ainsi eu des résultats inégaux. Le premier obstacle a été le décaissement tardif des fonds : le premier acompte pour l'année scolaire 2013–14 n'a pas été déboursé avant le mois de juillet 2014, ce qui a considérablement retardé l'approvisionnement en denrées alimentaires. Deuxièmement, après avoir sélectionné l'ARPASO pour répondre à la commande de juillet 2014, représentant le premier contrat de la commune avec une coopérative agricole locale, le contrat a été rejeté par le bureau local du ministère des Finances. Le bureau a avancé que l'ARPASO n'était pas une organisation commerciale enregistrée, et n'était par conséquent, pas qualifiée pour vendre des denrées dans le cadre de l'alimentation scolaire. La SNV a suggéré que le maire et l'ARPASO aient recours à un intermédiaire (un négociant immatriculé) jusqu'à ce que le problème puisse être résolu. Après des négociations difficiles, l'ARPASO a payé une pénalité au ministère des finances et le contrat a ainsi été accepté. La commande résultante a été de 1 460 kg de riz, 500 kg de millet, 400 kg de pois et 200 kg de fonio, pour une valeur totale de 768 000 francs CFA (1 536 \$ USD). Ce montant a compris des prélèvements imprévus liés aux taxes sur les bénéficiaires commerciaux et sur la valeur ajoutée, s'élevant à 15,25 % du total de l'enveloppe financière pour l'alimentation scolaire et réduisant l'acompte reçu de 277 \$ USD. L'achat a été pris en charge par le programme alimentaire de Siadougou pour un trimestre scolaire, mais l'ARPASO n'a pas eu besoin de fournir une certification stipulant l'origine des denrées utilisées pour exécuter le contrat.

Suite au premier contrat délicat de la commune avec une coopérative agricole, le maire M. Traore a ajouté une clause requérant aux fournisseurs de documenter l'origine de leurs récoltes afin d'offrir aux agriculteurs des moyens supplémentaires pour participer à l'alimentation scolaire. Le maire a franchi une étape supplémentaire en faisant paraître localement des annonces en vue de créer une courte liste de coopératives susceptibles d'intégrer le contrat. Fort de ce nouveau langage amélioré, le maire a signé en octobre 2014, un contrat avec Service TOMI, un négociant immatriculé après avoir reçu le second versement du financement de l'alimentation scolaire. Le contrat stipule que TOMI devrait se fournir en riz, millet, niébé et fonio dans au moins l'une des quatre coopératives locales identifiées par le maire—ARPASO, Tiesiri, Djiguifa, ou Yelekoura—les deux dernières étant des coopératives de femmes du village. TOMI a rempli le contrat et certifié ses achats de la façon suivante : 1 500 kg de riz fournis par ARPASO, 500 kg de millet de Djiguifa, 400 kg de pois de Yelekoura, et 200 kg de fonio de Tiesiri. La valeur totale du contrat s'est élevée à 906 500 francs CFA (1 813 \$ USD).

Les troisième et quatrième versements du financement ont été décaissés au même moment et ont débouché sur la signature d'un second contrat entre le maire et TOMI en novembre. Ce contrat et ses quantités ont porté sur deux trimestres scolaires à Siadougou. La valeur totale du contrat a été de 1 813 500 CFA (3 627 \$ USD) et son approvisionnement s'est réparti comme suit : 3 000 kg de riz de ARPASO, 1 000 kg de millet de Djiguifa, 800 kg de pois de Yelekoura, et 400 kg de fonio de Tiesiri.

Apprendre des expériences de Siadougou

Les acteurs impliqués dans le cadre de l'activité de rencontre, les membres des CGS (y compris les directeurs de cantines) et les responsables des coopératives, ont volontiers fait part de leurs opinions et perspectives sur l'expérience de cette rencontre. Leur retour d'expérience, associé aux évaluations des parties prenantes et de SNV Mali, a permis de tirer les leçons suivantes.

 **Des modifications mineures et créatives peuvent générer un espace de participation pour les petits agriculteurs.**

Avant l'activité de rencontre, le maire M. Traore publiait régulièrement des appels d'offre pour l'alimentation scolaire à Siadougou, mais il ne s'était jamais vraiment approvisionné auprès



d'une coopérative, et il rencontrait des difficultés à signer des contrats avec des fournisseurs qui répondent à tous les critères d'admissibilité. En se fournissant auprès d'un négociant immatriculé et en stipulant par contrat l'exigence que celui-ci s'approvisionne auprès de coopératives locales, Siadougou s'est assurée de respecter les procédures transparentes



Les installations de stockage des céréales aux abords du village de Molobala.

et les objectifs de l'achat local de la politique nationale en matière d'alimentation scolaire. L'intervention d'un négociant a permis aux coopératives et à d'autres agriculteurs de s'intégrer à ce marché. Par exemple, Yelekoura et Djiguifa, deux coopératives villageoises dirigées par des femmes, ont ainsi pu vendre à un nouveau marché.

 ***La lenteur administrative du programme d'alimentation scolaire financé par le gouvernement exerce un impact vital autant sur la vie des enfants que sur les moyens de subsistance des agriculteurs locaux.***

Du fait que le premier versement pour l'alimentation scolaire n'a pas été effectué à Siadougou avant juillet 2014, le maire de la commune n'a pas été en mesure d'acheter des denrées alimentaires pour nourrir les enfants avant la fin de l'année scolaire. Malheureusement, s'agissant du programme d'alimentation scolaire financé par le gouvernement au Mali, l'expérience qu'a connu le village Siadougou est assez fréquente. Le taux de scolarisation des élèves est lié à la disponibilité des repas scolaires pour les communes ciblées. Aussi, le manque de fiabilité du financement gouvernemental menace-t-il le maintien des effectifs et la performance des élèves. De plus, pour les communes comme Siadougou qui s'efforcent de répondre aux objectifs agricoles du programme, les versements tardifs ont un impact plus lourd et plus immédiat sur l'économie de la communauté. Les parties prenantes du programme prévoient que des retards de versement pourraient sérieusement limiter la participation d'un certain nombre de petits agriculteurs, en particulier ceux pratiquant une agriculture de subsistance qui ne disposent pas de toutes les denrées disponibles en même temps, et qui pourraient choisir de vendre leurs excédents de récoltes avant que les acheteurs scolaires ne soient prêts à les leur acheter.

 ***Une plus grande clarté dans l'application des taxes gouvernementales est nécessaire.***

Le premier contrat de Siadougou avec l'ARPASO a montré le besoin d'une plus grande clarté concernant la réglementation fiscale qui affecte les budgets de l'alimentation scolaire. Avec une taxe sur les bénéfices commerciaux et une taxe sur la valeur ajoutée atteignant 15,25 %, les maires finissent par acheter une moindre quantité de nourriture, réduisant ainsi les effets positifs sur les élèves tout comme les revenus potentiels pour les agriculteurs locaux. Les représentants du ministère de l'éducation, de l'agriculture et des finances s'unissent aux administrations locales, aux donateurs et au CSO, y compris la SNV, pour établir comment utiliser cet exemple afin de plaider pour une suppression des taxes pesant sur l'approvisionnement en matière d'alimentation scolaire. Appliquée à l'échelle du pays, l'élimination de ces taxes libérerait approximativement 2,3 millions \$ qui s'ajouteraient aux achats de denrées alimentaires auprès des petits agriculteurs.



La participation des CGS aux rencontres de mise en relation est un facteur clé de l'intégration des petits producteurs, même s'ils n'ont pas le contrôle de l'approvisionnement.

Il existe une contradiction entre la politique nationale sur l'approvisionnement alimentaire des écoles, laquelle requiert que chaque CGS achète de la nourriture pour les cantines de leurs écoles, et la manière dont la passation de marché se déroule le plus souvent avec les maires des communes achetant toutes les denrées alimentaires pour toutes les cantines de leur juridiction. Si les rencontres de mise en relation n'ont pas été conçues pour réconcilier ce différend, elles ont néanmoins cherché à accompagner les processus de passation des marchés qui sont cruciaux pour les petits agriculteurs, indépendamment de l'entité qui dirige réellement les activités d'achats. En ce sens, les rencontres aident les CGS à se doter des compétences nécessaires pour mener à bien les procédures de passation des marchés transparentes et inclusives lorsque cette mission leur est déléguée. Le cas a également montré que même si les CGS ne sont pas responsables de l'approvisionnement, ils ont toutefois pris conscience de prôner les achats chez les agriculteurs locaux auprès du maire. De même, les rencontres mettent en contact les maires avec des fournisseurs potentiels de l'alimentation scolaire et renforcent l'importance du programme national dans le domaine agricole. L'implication des administrations locales et des CGS dans les rencontres de mise en relation est une façon réaliste d'établir de nouveaux partenariats commerciaux entre les coopératives agricoles et le marché de l'alimentation scolaire, indépendamment de l'entité véritablement adjudicatrice.

Conclusions

Depuis la rencontre de mise en relation menée en 2014 à Siadougou, un total de 25,5 tonnes de récoltes cultivées au niveau local a été acheté auprès de petits agriculteurs pour nourrir les élèves des neuf écoles participantes. La valeur totale de ces contrats a atteint 16 750 \$ USD. De plus, 475 agriculteurs locaux et leurs familles—21 % des agriculteurs étant des femmes—des quatre coopératives impliquées ont été en mesure d'accéder à la chaîne d'approvisionnement de l'alimentation scolaire. Comme l'a affirmé le maire M. Traore : « À partir de maintenant, aucun fournisseur ne fera l'objet d'une homologation par la commune s'il n'achète pas des produits locaux ». Siadougou est l'une des 38 communes à avoir commencé à acheter des denrées alimentaires localement. Au mois de juin 2015, trente-neuf (39) rencontres de mise en relation PG-HGSF menées à travers le Mali ont permis la mise en place de 84 nouveaux partenariats commerciaux et généré un total de 151,4 millions de francs CFA (260 100 \$ USD) pour les coopératives agricoles.

Si la construction de nouveaux types de partenariats prend du temps, la rencontre de mise en relation de Siadougou démontre que de tels efforts ne sont pas vains. Les manifestations de rapprochement fournissent un espace pour convoquer des fournisseurs potentiels pour l'alimentation scolaire et ouvrir une discussion ouverte sur les besoins et les contraintes du marché. Les agriculteurs comprennent mieux les procédures d'approvisionnement et savent comment ils peuvent collaborer avec les négociants pour accéder au marché. Les membres des CGS et les maires apprennent également que de nombreuses denrées alimentaires qu'ils importaient depuis d'autres régions et même de l'extérieur sont disponibles dans leurs propres arrière-cours. Mettre l'accent sur la composante agricole du programme incite les CGS et les maires à s'approvisionner localement pour soutenir une communauté économiquement plus forte.

« Les activités de rencontre organisées par la SNV nous permettent de comprendre qu'il est très avantageux d'approvisionner les communes provenant des marchés de céréales [locaux]. »

*—M Seyba Doucouré,
négociant*

